

(N° 105).

SENAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 JUIN 1875.

Rapport de la Commission des Finances, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue au Minis- tère des Finances un crédit spécial de 800,000 francs.

(Voir les N° 198 et 203 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. FORTAMPS, TERCELIN, le Baron BETHUNE, le Baron VAN
CALOEN, COGELS, le Marquis DE RODES, Vice-Président, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Projet de Loi soumis aux délibérations du Sénat a pour objet d'ouvrir
au Ministère des Finances un crédit de 800,000 francs, destiné à subvenir aux
frais de mise en valeur des terrains, dont la vente a été décidée, pour complé-
ter l'exécution des travaux qui sont à charge de l'Etat aux termes de la con-
vention du 28 mai 1873, conclue avec la ville de Charleroi, et pour entamer
les travaux d'aménagement des terrains ne tombant pas sous l'application de
cette convention fr. 600,000
pour commencer le nivellement et l'aménagement des terrains
dépendant de la citadelle de Tournai. 200,000
Total. fr. 800,000

Ce crédit n'est qu'une avance de fonds, la plus-value de terrains devant
compenser la dépense.

Votre Commission des Finances a l'honneur de vous proposer l'adoption
de ce Projet de Loi.

Le Vice-Président Rapporteur,
Marquis DE RODES.